

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

Séance du 18 Décembre 2018 à 19 heures 00

Etaient présents : Christian FEGLI, Maire,
Marie-Line THEIS – Christelle PHULPIN - Michel THIEBAUT.
Aurélien BANSEPT – Annie LEVREY-DELON - Christophe BERNASCONI - Daniel THIERY – Jean GRANDPRE - Thierry VOIGNIER - Evelyne FREY – Sarah GRIVEL – Renée BALY - Gérard BONATO - Line SKORKA – Chantal ARNOUX – Daniel MALE - Jean-Yves BOITTE - Stéphanie FERRY – Gérard GEORGES.

Absents : François MARCHAL, Nadine FRESSE.

Absent excusé : René BAGARD.

Procuration : René BAGARD à Sarah GRIVEL.

1. DECISION MODIFICATIVE NUMERO 1 – BUDGET FORETS.

Fonctionnement Dépenses

61524	Bois et Forêts	+	3 000,00
TOTAL				+ 3 000,00

Fonctionnement Recettes

7022	Coupe de bois	+	3 000.00
TOTAL				+ 3 000,00

- ✓ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :
Approuve la Décision Modificative n°1 du Budget Forêt.

2. REPORTS D'INVESTISSEMENT – BUDGET COMMUNE.

N° PROGRAMME	NATURE DU PROGRAMME	MONTANT
20	Achat Terrains	5 000.00 €
22	Achat matériel Mairie	185.00 €
23	Achat de matériel scolaire	666.00 €
24	Locaux S.T	1000.00 €
25	Travaux Ecoles	372.00 €
26	Immeubles Locatifs	2 000.00 €
27	Travaux Mairie	3 000.00 €
28	Travaux Eclairage Public	5 000.00 €
29	Travaux Cimetière	1 000.00 €
30	Travaux Divers Bâtiments	50 000.00 €
33	Voiries Diverses	100 000.00 €
34	Salle des Fêtes	3 000.00 €
35	Matériel divers	3 000.00 €
36	Matériel voirie et outillage	3 000.00 €
37	Communication et Information	351.00 €
39	Terrain Avenue Charles-de-Gaulle	5 000.00 €
42	Travaux Ecole de Musique	1 000.00 €
43	Locaux Sportifs	5 000.00 €
44	Bâtiment technique	2 000.00 €
46	Sécurité (panneaux, ...)	5 000.00 €
49	Aménagements divers	70 000.00 €
50	Construction école	35 000.00 €
		301 409.00 €

- ✓ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :
Approuve les reports d'investissements, Exercice 2018 du Budget Commune.

3. REPORTS D'INVESTISSEMENT – BUDGET FORETS.

N° PROGRAMME	NATURE DU PROGRAMME	MONTANT
21	Travaux de reboisement	5 000.00 €
22	Acquisition de matériel	3 000.00 €
		8 000.00 €

- ✓ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :
Approuve les reports d'investissements, Exercice 2018 du Budget Forêts.

4. REPORTS D'INVESTISSEMENT – BUDGET DU SERVICE DES EAUX.

N° PROGRAMME	NATURE DU PROGRAMME	MONTANT
10	Interventions sur réseau	5 000.00 €
11	Travaux Divers	10 000.00 €
13	Télégestion	5 000.00 €
14	Amélioration de la qualité de l'eau	5 000.00 €
15	Acquisition matériel	5 000.00 €
16	Travaux conduites d'eau	50 000.00 €
17	Rénovation Réservoir Chipotte	5 000.00 €
		151 800.00 €

- ✓ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :
Approuve les reports d'investissements, Exercice 2018 du Budget Eau.

5. BIENS INTEGRES EN 2018 A AMORTIR DES 2019 ET AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS PERCUES EN 2018 SUR LE BUDGET EAU.

N° Inventaire	Date intégration	Montant	Désignation
2012-21561-10-02	26/03/2014	1 518.00 €	Timalite pour réservoirs
2013-21561-11	31/12/2014	1 821.60 €	Filtracarb
2013-21561-11-01	31/12/2014	1821.60 €	Filtracarb
2013-2315-11	29/09/2015	11 987.57 €	Traverse et matériel
2014-2156-12	17/09/2015	1 530.00 €	Filtracarb
2014-2315-11	20/03/2008	5 713.97 €	Matériel
2015-2156-10	12/03/2013	1 836.00 €	Filtracarb
2016-20	14/11/2011	959.88 €	Tubes Ecopal
2016-21561-11	09/05/2016	572.00 €	Détecteur de masses métalliques
2016-21561-11	19/08/2016	669.40 €	Tubes annelés
2016-2315-11	20/03/2016	851.18 €	Matériel
2016-21561-11	17/03/2016	1 850.40 €	Filtracarb
90004418100632	07/11/2016	566.18 €	Fournitures pour travaux
90004418101132	05/11/2012	844.55 €	Matériel
90004418101732	08/10/2015	1 836.00 €	Filtracarb
90004418101932	05/11/2013	1 270.54 €	Timalite
90004605091632	31/12/2014	1 237.73 €	Timalite
90004625631132	31/12/2014	1 836.00 €	Filtracarb
		38 722.60 €	

N° Inventaire	Date intégration	Montant	Désignation
2011-2315 (2031)	22/02/18	3 500.00 €	Intégration frais d'études
2012-21531-11-01	12/11/12	910.00 €	Forage Beaulieu - grue Somin
2012-2315-10	26/02/18	23 199.96 €	Travaux et matériel
2012-2315-10-15	26/02/18	1 800.00 €	Travaux de comptage – 3 unités
2013-2315-10	26/02/18	24 295.44 €	Travaux et matériel
2013-2315-12	26/02/18	48 166.50 €	Travaux et matériel
2014-2315-10	26/02/18	2 770.20 €	Travaux et matériel
2014-2315-12	26/02/18	4325.55 €	Travaux et matériel
2014-2315-14	26/02/18	6 500.00 €	Schéma distribution
2015-Qualité eau	26/02/18	85.00 €	Appel d'offres qualité eau
2015-Réservoir Beaul	26/02/18	988.45 €	Comptage Réservoir de Beaulieu
2015-2315-11	26/02/18	3 375.00 €	Travaux pluvial Rue du Parc
2015-2315-14	26/02/18	8 967.44 €	Travaux
2016-2315-10	26/02/18	1 529.32 €	Travaux Chemin de la Petite-Fin
2016-2315-10BrteDF	26/02/18	1 212.69 €	Captage Voie de Himbeaumont
2016-2315-11RenoAEP	26/02/18	4 815.00 €	Travaux et matériel
2016-2315-11Travcanal	26/02/18	952.00 €	Reprofilage canal usinier
2016-2315-14	26/02/18	178 951.74 €	Marché qualité de l'eau
2016-2315-14SteRich.2	26/02/18	15 080.76 €	Marché qualité de l'eau
		397 546.20 €	

Subventions :

Tiers	Objet	Montant
Agence de l'Eau	Solde subv qualité de l'eau	37 741.28 €
Agence de l'Eau	Solde subv qualité de l'eau	15 272.74 €

- ✓ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :
Décide d'amortir sur une période de 10 années les travaux et subventions du Budget Eau.

6. ANNULATION DE LA DETTE D'UN PARTICULIER SUITE A UN JUGEMENT.

- ✓ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :
Prend note de l'annulation d'une dette d'un abonné du service des eaux pour un montant de 57.33 € suite à une décision du juge du tribunal d'instance.

7. ATTRIBUTION DE L'INDEMNITE DE CONSEIL AU COMPTABLE DU TRESOR DE SENONES POUR L'ANNEE 2018.

✓ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

Approuve le montant de l'indemnité de gestion de Monsieur le Percepteur de Senones pour un montant brut de 634.30 €, concernant l'année 2018.

8. RATIFICATION DU CHOIX DES ENTREPRISES CHARGEES DE LA REFECTION DU SOL DE LA MEDIATHEQUE.

✓ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

Approuve le choix des entreprises suivantes :

Lot n°1 : Déménagement, protection et nettoyage : Allo-Dem pour un montant de 7 351.60 €.

Lot n°2 : Réfection du carrelage : Miller Carrelage pour un montant de 22 885.62 €.

9. VALIDATION DU DIAGNOSTIC RELATIF A L'AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE.

Bâtiments	Année	Coût	Observations
Eglise Abbatiale	2019	60 000 €	Mise en conformité du parvis
Mairie / Poste	2019	5 000 €	Mobilier, signalétique, main courante
Animation Périscolaire	2019	500 €	Signalétique
Tennis de Table / Judo	2020	15 000 €	Vestiaires, douches, toilettes
Salle des fêtes	2020	15 000 €	Signalétique, rampe d'accès, place de parking
Salle Polyvalente	2021	5 000 €	Idem
Ecole Musique RDC	2021	10 000 €	Place de parking, signalétique, toilette et divers
Bureau 2A Pierre Appel	2022	7 000 €	Place de parking, signalétique, toilette et divers
Bureau 2B Pierre Appel	2022	6 000 €	Place de parking, signalétique, toilette et divers
Tennis couvert	2023	2 000 €	Place de parking
Ecole de Clairefontaine	2024	30 000 €	Mise aux normes accessibilités
Ecole du Vivier	2024	35 000 €	Mise aux normes accessibilités
Ecole de Pajailles	2024	25 000 €	Mise aux normes accessibilités
Stand de Tir	2024	15 000 €	Place de parking, signalétique, toilette et divers
Salle Bernasconi			Dérogation
Foyer 2 Cour des moines			Dérogation
Ferme Musée			Dérogation

✓ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

Approuve le calendrier des travaux d'accessibilité dans les bâtiments communaux.

10. SUITE A OBSERVATIONS DE L'OFFICE NATIONAL DES FORETS, MODIFICATIONS DES DELIBERATIONS N°89, 90 ET 91.

✓ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

Approuve la modification de la délibération n°89-2018 comme suit :

- *La Commune soumet au régime forestier les parcelles A1351, A1352 et A131.*

Approuve la modification de la délibération n°90-2018 comme suit :

- *Intégration des parcelles n°A176 et 177 dans la parcelle n°A1352*
- *Lieudit « Le Pré l'Amoureux » Fusion avec les parcelles n° A 178-179 et 270*

Approuve la modification de la délibération n°91-2018 comme suit :

- *Demande l'autorisation à la DDT 88 de couper les arbres dans les parcelles cadastrées B 3075-3076, lieudit « Le Pré de la Colline », ne relevant pas du régime forestier et sans plan de gestion forestière.*
- *Demande l'autorisation à l'Office National des Forêts de passer par la parcelle forestière de la forêt domaniale du Ban d'Etival pour évacuer les bois issus de cette coupe.*

11. VOTE DES TARIFS POUR L'ANNEE 2019.

✓ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

Approuve l'ensemble des tarifs applicables à partir du 1^{er} Janvier 2019 comme suit :

Désignation	Vote des tarifs (en euros)	
	Etival	Extérieur
<p>➡ Salle des Fêtes</p> <ul style="list-style-type: none"> • le week-end • vaisselle • arrhes • Store 	<p>Week-end Vendredi 14 h – Lundi 10 h 230,00</p> <p>70,00</p> <p>30 % de la location totale (arrondi à la dizaine inférieure) 70,00</p>	<p>Week-end Vendredi 14 h – Lundi 10 h 440,00</p> <p>70,00</p> <p>30 % de la location totale (arrondi à la dizaine inférieure) 70,00</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Associations à but non lucratif • Associations à but lucratif 	<p>Gratuit 50,00 (journée)</p>	<p>50,00</p> <p>Forfait annuel : 230,00 y compris la consommation d'énergie (soit 15,00 euros par séance pour usage répété tout au cours de l'année. Par ex. cours de danse)</p>

<ul style="list-style-type: none"> Charges afférentes à la consommation d'énergie (tarif pour période hiver : du 1^{er} Octobre au 31 Mars) 	<p align="center">Forfait : 30,00 (<i>gratuit pour associations qui ne font aucun bénéfice</i>)</p>	<p align="center">Forfait : 30,00 (<i>gratuit pour associations qui ne font aucun bénéfice</i>)</p>
<p>⇒ Salle des Associations avec Salle des Fêtes</p>	<p>15,00</p>	<p>15,00</p>
<p>⇒ Salle des Associations avec bar et cuisine (ex.: départs en retraite)</p>	<p>60,00 (<i>gratuit pour Associations</i>)</p>	<p>80,00 (<i>gratuit pour Associations</i>)</p>
<p>⇒ Salle Polyvalente</p>	<p>Week-end Vendredi 14 h - Dimanche 20 h</p>	<p>Week-end Vendredi 14 h - Dimanche 20 h</p>
<ul style="list-style-type: none"> le week-end cuisine vaisselle sono arrhes 	<p>300,00 70,00 70,00 70,00</p> <p>30 % de la location totale (arrondi à la dizaine inférieure)</p>	<p>700,00 70,00 70,00 70,00</p> <p>30 % de la location totale (arrondi à la dizaine inférieure)</p>
<ul style="list-style-type: none"> Associations à but non lucratif Opérations marchandes (ex. : bourse aux armes, salon avicole, brocante de printemps) Charges afférentes à l'usage : relevé de gaz + électricité à chaque manifestation. <p><i>Convention d'usage pour tous ceux qui ont la gratuité de la salle : propreté des sanitaires tout au long de la manifestation. S'agissant du C.A.J.S., la salle polyvalente est mise à disposition gratuitement. Son usage doit se réaliser en "bon père de famille".</i></p>	<p>Gratuit</p> <p>Droit de place : 1,00 le ml</p> <p>Relevé index</p>	<p>200,00</p> <p>Droit de place : 1,00 le ml</p> <p>Relevé index</p>
<ul style="list-style-type: none"> Tarif événementiel (ex. : salon habitat) <ul style="list-style-type: none"> Salle polyvalente + cuisine + parking <p><i>Les sanitaires doivent rester propres tout au long de la manifestation. La location pour tout ce qui est événementiel sera étudié par la Commission "Fêtes et Cérémonies" et soumise à signature du Maire.</i></p>	<p>600,00</p>	<p>700,00</p>
<p>⇒ Salle René Bernasconi</p>		
<p>⇒ association but non lucratif</p> <ul style="list-style-type: none"> la journée journée supplémentaire 	<p>Salle de réception Gratuit</p> <p align="center">-</p>	<p>Salle de réception Gratuit</p> <p align="center">-</p>
<p>⇒ association but lucratif</p> <ul style="list-style-type: none"> la journée journée supplémentaire 	<p align="center">-</p> <p align="center">-</p>	<p align="center">-</p> <p align="center">-</p>
<p>⇒ pers. physique ou morale</p> <ul style="list-style-type: none"> la journée journée supplémentaire caution 	<p align="center">-</p> <p align="center">-</p> <p align="center">-</p>	<p align="center">-</p> <p align="center">-</p> <p align="center">-</p>
<p>⇒ Droits de place</p>		
<p>Marché</p> <ul style="list-style-type: none"> le ml 		<p>0,40</p>
<p>Camions exposition-vente</p> <ul style="list-style-type: none"> forfait par emplacement 		<p>80,00</p>
<p>Camions vente de pizzas</p>		

<ul style="list-style-type: none"> forfait par semestre (pour 1 présence hebdomadaire pour un camion) 100,00 forfait par semestre (pour 2 présence hebdomadaire pour un camion) 200,00 	
Camions vente fruits et légumes parking entrée nord <ul style="list-style-type: none"> forfait par jour d'occupation du domaine public. 8,00 par jour 	
↳ Locations <ul style="list-style-type: none"> Table Banc <hr/> <ul style="list-style-type: none"> Logements communaux 	<p align="center">Plus de location aux particuliers</p> <p align="center">Mise à disposition à titre gratuit aux Communes extérieures</p> <hr/> <p align="center">Baux (↗ indice de référence des loyers)</p>
↳ Eau <ul style="list-style-type: none"> Prix du m³ H.T. 1,385 Location compteur H.T. 9,15 Abonnement H.T. 9,15 Location gros compteur H.T. 107,00 Taxe d'Assainissement 0,90 Taxe de raccordement au réseau d'eau potable 1 000,00 Taxe de raccordement au réseau d'assainissement 1 000,00 	
↳ Concessions cimetière <ul style="list-style-type: none"> temporaire (15 ans) 120,00 trentenaire 213,00 cinquantenaire 303,00 perpétuelle 3 900,00 	
↳ Columbarium <ul style="list-style-type: none"> 15 ans <ul style="list-style-type: none"> ⇒ 1 urne 330,00 ⇒ 2 urnes 510,00 ⇒ 3 urnes 690,00 30 ans <ul style="list-style-type: none"> ⇒ 1 urne 510,00 ⇒ 2 urnes 660,00 ⇒ 3 urnes 840,00 Urne provisoire 48,00 Case commune 99,00 	
↳ Location provisoire de caveau au cimetière communal	<p align="center">Gratuité si décision judiciaire</p> <p align="center">Dans les autres cas, forfait de 40,00 euros.</p>
↳ Bons nouveaux-nés	<p align="center">50,00</p>

↻ Aides pour séjours dans les centres avec hébergement	3,67 €/jour avec un maximum de 21 jours
↻ Aides pour séjours dans les centres sans hébergement	2,80 €/jour avec un maximum de 25 jours
↻ Voyages d'une journée	Exclus
	<ul style="list-style-type: none"> • Possibilité de cumuler les aides au sein d'une même catégorie afin d'atteindre le nombre maximum de jours • Prise en charge jusqu'à l'année des 16 ans de l'enfant.

12. CONVENTION AVEC L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE DES VOSGES POUR UNE MISSION D'ETUDE PREALABLE CONCERNANT LA REQUALIFICATION DE LA RUE DU STADE.

Monsieur Michel THIEBAUT explique que cette convention concerne la requalification de la Rue du stade, de la départementale à l'aire de jeux sur une distance de 200 mètres, comprenant l'élargissement de la chaussée, la reprise du réseau pluvial et la reconfiguration du carrefour. Le montant de l'étude, suivant le barème de l'Agence Technique Départementale, est de 1 440 € T.T.C.

✓ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

Approuve les termes de la convention avec l'Agence Technique Départementale dans le cadre d'une étude avant la requalification de la Rue du Stade, pour un montant de 1 440 € T.T.C.

13. CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DES VOSGES POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN CONSEILLER DE PREVENTION CHARGE DE L'ELABORATION DU DOCUMENT UNIQUE, AFIN D'ACCOMPAGNER LA COLLECTIVITE DANS LA MISE EN PLACE D'UNE DEMARCHE GLOBALE DE PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS..

Madame Marie-Line THEIS explique que l'objet de cette convention est d'accompagner la collectivité dans la mise en place d'une démarche globale de prévention des risques professionnels.

Le centre de gestion met à disposition un conseiller de prévention, 60h, afin de réaliser un audit des postes, évaluer les risques professionnels, rédiger le document unique, l'intégrer sur l'application informatique Agirhe et proposer un programme annuel de prévention. Le montant de la mise à disposition est de 3 341.25 € subventionnable jusqu'à 80 % par le Fonds National de Prévention de la CNRACL.

✓ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

Approuve les termes de la convention avec le Centre de Gestion des Vosges pour la mise à disposition d'un conseiller de prévention, 60h, dans le cadre de l'élaboration du document unique pour un montant de 3 341.25 €. Demande une subvention pour réaliser cette opération au Fonds National de Prévention de la CNRACL.

14. RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE (R.P.Q.S), ANNEE 2017.

Monsieur le Maire donne lecture du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable (R.P.Q.S) pour l'exercice 2017 (en annexe du présent compte rendu).

✓ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

Approuve le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2017 et précise que ce document sera consultable en Mairie durant les heures d'ouverture.

15. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIERE SEANCE

✓ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

Approuve les termes du dernier compte rendu.

16. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Cérémonie des vœux le Vendredi 11 Janvier 2018 à 19h à la Salle des Fêtes.

Séance levée à 19h30